



**CONVENTION D'ADHÉSION**  
**N° 2024-056**



**Entre :**

La Commune de THORIGNE-FOUILLARD,  
Représentée par Monsieur Gaël LEFEUVRE, Maire,

*Désignée ci-après par " LA COMMUNE "*

***D'une part,***

***Et,***

L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat du Pays de Rennes, Association Loi 1901, N° SIRET 411 429 574 00022, code APE 9499Z, dont le siège est situé 104, boulevard Georges Clemenceau, 35200 RENNES, représentée par Monsieur Olivier DEHAESE, président de l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat du Pays de Rennes

*Désigné ci-après en conséquence par " ALEC du Pays de Rennes "*

***D'autre part,***

**EXPOSE DES MOTIFS**

L'ALEC du Pays de Rennes, qui a entre autres objectifs, d'aider les communes à mieux maîtriser leurs consommations énergétiques et à mettre en place des énergies renouvelables, a développé le Conseil Energie Partagé (CEP), dont le principe est la mise à disposition d'un-e conseiller-ère énergie pour les communes adhérentes à l'association.

Les tâches d'un-e conseiller-ère sont multiples :

- Le suivi des consommations d'énergie et d'eau du patrimoine public et la restitution sous forme de bilans et tableaux de bord,
- L'accompagnement de la commune dans la détermination des priorités d'actions,
- La réalisation d'actions techniques et pédagogiques permettant des d'économies d'énergies et d'eau,
- Le contrôle des interventions effectuées et l'évaluation des résultats obtenus,
- L'accompagnement à l'obtention d'aides financières,

Le Pays de Rennes, Rennes Métropole, le Val d'Ille Aubigné, Pays Chateaugiron Communauté, Liffré-Cormier Communauté, l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) et la Région Bretagne, conscients des enjeux économiques, environnementaux et sociaux de cette démarche, apportent un soutien technique et financier à ce dispositif.

***Il est convenu ce qui suit :***

**ARTICLE 4 : ENGAGEMENTS DE LA COMMUNE**

La commune s'engage à désigner :

- Un élu « **Responsable énergie** » qui sera l'interlocuteur privilégié de l'ALEC du Pays de Rennes pour le suivi d'exécution de la présente convention :

M. ou Mme :

E-mail :

Téléphone :

- Un **agent technique** :

M. ou Mme :

E-mail :

Téléphone :

- Un **agent administratif** qui assurera la transmission des informations nécessaires à la mission (factures d'eau et d'énergies, plan, planning d'utilisation, ...) :

M. ou Mme :

E-mail :

Téléphone :

La commune transmet en temps voulu toutes les informations requises pour l'élaboration du bilan des consommations d'eau et d'énergie et de son suivi, ainsi que pour la réalisation des autres missions.

**Ce point est primordial car sans ces éléments, le ou la conseiller-ère CEP n'est pas en mesure de finaliser la réalisation du bilan annuel des consommations et dépenses d'énergies et d'eau.**

**Dans sa communication vers la commune, le ou la conseiller-ère CEP mettra systématiquement en copie l'élu référent et l'agent technique, afin que les informations concernant l'avancement des missions soient partagées par tous les interlocuteurs de la commune.**

**Concernant les projets de construction ou de rénovation de bâtiments publics, la Commune associe le ou la conseiller-ère CEP le plus en amont possible, afin que l'accompagnement proposé sur ces projets soit le plus efficient. En effet, plus tôt nous intervenons pour un projet, plus les marges de manœuvres en matière d'efficacité énergétique sont importantes.**

La Commune informe l'ALEC du Pays de Rennes de toute modification sur les bâtiments et sur leurs conditions d'utilisation, leurs équipements énergétiques et modalités d'abonnement.

**ARTICLE 7 : MANDAT D'ACCESSIBILITE AUX DONNEES DE CONSOMMATION ET DE FACTURATION DES ENERGIES ET FLUIDES DE LA COLLECTIVITE**

La commune donne mandat à l'ALEC du Pays de Rennes d'agir en son nom et pour son compte auprès des différents fournisseurs et distributeurs consommations et de dépenses d'énergies fluides, et des titulaires des groupements d'achat d'énergies, pour **la mise à disposition** des données de consommations et de dépenses d'énergies et de fluides, relatives aux contrats souscrits par la commune.

La Commune autorise l'ALEC du Pays de Rennes à procéder à la collecte, à la visualisation et au traitement de ces données.

**A cet effet, les documents fournis en annexe sont à compléter par la commune. (Enedis/GRDF/Kabanda)**

**ARTICLE 8 : AUTORISATION D'UTILISATION DES DONNEES DE CONSOMMATIONS ET DEPENSES D'ENERGIES ET DE FLUIDES DANS L'OBSERVATOIRE DE LA RENOVATION ENERGETIQUE COMMUNAL DISPONIBLE SUR LE SITE INTERNET DE L'ALEC DU PAYS DE RENNES**

Les données ainsi recueillies sont utilisées par le ou la conseiller-ère CEP pour la bonne réalisation des missions.

Elles sont également utilisées pour l'alimentation d'un observatoire de la rénovation énergétique disponible depuis le site internet de l'ALEC du Pays de Rennes ([www.alec-rennes.org](http://www.alec-rennes.org) rubrique Collectivités / Conseil en énergie partagé pour les collectivités « plus d'infos ».)

Cet observatoire permet de mesurer les résultats des efforts réalisés par les communes en termes de maîtrise des consommations d'énergie et d'eau, mais aussi de se situer par rapport à d'autres communes.

**La publication de ces éléments implique un consentement de la commune, merci de cocher la case correspondant à votre choix :**

**Oui, la commune autorise la publication des informations de consommations de son patrimoine dans l'observatoire de l'ALEC du Pays de Rennes.**

**Non, la commune n'autorise pas la publication des informations de consommations de son patrimoine dans l'observatoire de l'ALEC du Pays de Rennes.**

**ARTICLE 9 : LIMITES DE LA CONVENTION**

La mission décrite par la présente convention est une mission de conseil et d'accompagnement, et non de maîtrise d'œuvre ; **la Commune** garde la totale maîtrise des travaux proposés par le conseiller et plus généralement des décisions à prendre, dont elle reste seule responsable.

**ARTICLE 10 : APPUI DE L'ADEME-BRETAGNE**

Initiatrice du concept du Conseil Energie Partagé ainsi que des outils méthodologiques, l'ADEME-BRETAGNE assure une mission d'assistance technique et méthodologique à l'ALEC du Pays de Rennes pour le bon déroulement de la mission et lui apporte un soutien financier.

Annexe 1 :

# CATALOGUE DES MISSIONS

## CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ

ANALYSE DES DONNÉES

PLANIFICATION

AIDE À LA DÉCISION

EXPLOITATION

FONCTIONNEMENT ET CONFORT

SENSIBILISATION



## **EXPLOITATION**

p. 19

- Tournée régulation
- Mesure et analyse de la courbe de charge électrique de bâtiments et/ou de postes d'éclairage public
- Suivi dynamique des consommations d'électricité et de gaz naturel
- Accompagnement à la mise en place d'une plateforme de suivi énergétique
- Notice simplifiée des équipements techniques
- Instrumentation et suivi d'un bâtiment ou d'un équipement à l'aide de capteurs connectés

## **FONCTIONNEMENT ET CONFORT**

p. 25

- Mesure de confinement (concentration de CO<sub>2</sub>) à l'aide de capteurs enregistreurs pédagogiques
- Accompagnement pour la mise en place d'un plan d'actions sur la Qualité de l'Air Intérieur
- État des lieux du fonctionnement de la ventilation
- Analyse du confort estival
- Campagne de mesures de températures d'un bâtiment
- État des lieux du fonctionnement d'un bâtiment après 1 an d'usage

## **SENSIBILISATION**

p. 31

- Sensibilisation aux problématiques climatique et énergétique pour les agents et les élus de la commune
- Organisation de visites de sites exemplaires
- Sensibilisation des référents énergie et accompagnement à la mise en œuvre d'un plan d'actions

Annexe 3 :  
**AUTORISATION DE COMMUNICATION À UN TIERS DES DONNÉES D'UN OU PLUSIEURS SITES DE  
CONSOMMATION RACCORDÉS AU RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL**

**FORMULAIRE DE CONSENTEMENT TYPE – GRDF**

Je soussigné :

**B - CLIENT TITULAIRE DU CONTRAT DE FOURNITURE (professionnel ou collectivité) – Ne remplir que le cadre A ou B**

Dénomination sociale : Commune de

Adresse :

Code Postal :                      Commune :

**Identification du représentant :**

M.  Mme

Nom :

Prénom :

N° Téléphone :

Courriel :

**D - IDENTIFICATION DU TIERS (personne morale) – Ne remplir que le cadre C ou D**

Dénomination sociale : ALEC DU PAYS DE RENNES

Forme juridique : ASSOCIATION LOI 1901

Adresse : 104 BOULEVARD CLEMENCEAU 35200 RENNES

**Identification du représentant :**

M.  Mme

Nom : DEHAESE

Prénom : OLIVIER

N° Téléphone : 0299352350

Courriel : contact@alec-rennes.org

En signant ce document, vous autorisez expressément le tiers, et le cas échéant ses représentants, à accéder, via la plateforme @tout visu conso de GRDF, aux données suivantes :

- L'historique des consommations annuelles
- Les données techniques et contractuelles

Pour une période allant du 01/01/2024 au 31/12/2026

**N° PCE concerné(s) : Joindre la liste des adresses ou PCE**

Date
Fait à : RENNES
Le : 01 janvier 2024

Signature du titulaire du contrat de fourniture + cachet le cas échéant